

Références à rappeler :

Contrat souscrit par : PATRICK

[Exemple
à conserver]

<p align="center">PROCES VERBAL DE TRANSACTION</p>

ENTRE :

1 M. PATRICK - LORMONT agissant en qualité de représentant légal de PATRICK, demeurant à
RUE ARISTIDES DE SOUSA MENDES RES LE HAMEAU 33600 PESSAC,
Victime d'un accident survenu le 11/08/2007

2/ LA SOCIETE D'ASSURANCES, dont le siège est

L'indemnité globale revenant à la victime est fixée à la somme de 1.323.841 Euros.
Elle se détaille de la façon suivante :

- Perte de Gains Professionnels Actuels	:	8.142	Euros
- Assistance Tierce Personne	:	840.700	Euros
- Frais d'Aménagement Véhicule	:	7.404	Euros
- Perte de Gains Professionnels Futurs	:	55.595	Euros
- Déficit Fonctionnel Permanent (90 % X 3800 €)	:	342.000	Euros
- Souffrances Endurées 6 / 7	:	30.000	Euros
- Préjudice Esthétique Permanent 6 / 7	:	30.000	Euros
- Préjudice d'Agrément	:	10.000	Euros
TOTAL	:	1.323.841	Euros
Dont 100 % à notre charge soit	:	1.323.841	Euros
Provision (s) à déduire	:	15.000	Euros
Solde définitif	:	1.308.841	Euros

Cette transaction répare intégralement les préjudices subis par PATRICK et ce sous réserves
d'aggravation médicalement constatée découlant de cet accident.

A réception de l'indemnité, PATRICK déclare, libre de se retourner, par subrogation,
le cas échéant, contre tout tiers en vue de récupérer tout ou partie de l'indemnité.

LE BENEFICIAIRE

Le *S. J. G. 2013*

(Faire précéder la signature de la mention "Lu et Approuvé").

in Judge